



**HAL**  
open science

## Comment le prince se proclame-t-il chrétien dans l'Italie ostrogothique ?

Valérie Fauvinet-Ranson

► **To cite this version:**

Valérie Fauvinet-Ranson. Comment le prince se proclame-t-il chrétien dans l'Italie ostrogothique ?. B. Dumézil; S. Destephen; H. Inglebert. Le prince chrétien de Constantin aux royautes barbares (IVe-VIIIe s.), 22/2, Association des Amis du Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance, p. 341-355, 2018, Travaux et Mémoires, 978-2-916716-66-4. hal-02413835

**HAL Id: hal-02413835**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-02413835v1>**

Submitted on 4 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LE PRINCE CHRÉTIEN  
DE CONSTANTIN AUX ROYAUMES BARBARES  
(IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

ORIENT ET MÉDITERRANÉE (UMR 8167) / MONDE BYZANTIN  
COLLÈGE DE FRANCE / INSTITUT D'ÉTUDES BYZANTINES

## TRAVAUX ET MÉMOIRES

– publication annuelle paraissant en un ou deux fascicules –

Fondés par Paul LEMERLE  
Continués par Gilbert DAGRON  
Dirigés par Constantin ZUCKERMAN

Comité de rédaction :

Jean-Claude CHEYNET, Vincent DÉROCHE,  
Denis FEISSEL, Bernard FLUSIN

Comité scientifique :

Wolfram BRANDES (Francfort)	Peter SCHREINER (Cologne – Munich)
Jean-Luc FOURNET (Paris)	Werner SEIBT (Vienne)
Marlia MANGO (Oxford)	Jean-Pierre SODINI (Paris)
Brigitte MONDRAIN (Paris)	

Ouvrage publié avec le soutien de l'Université Paris Nanterre,  
de l'UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité et de l'Institut universitaire de France

COLLÈGE DE FRANCE – CNRS  
CENTRE DE RECHERCHE D’HISTOIRE  
ET CIVILISATION DE BYZANCE

---

TRAVAUX ET MÉMOIRES  
22/2

LE PRINCE CHRÉTIEN  
DE CONSTANTIN AUX ROYAUMÉS BARBARES  
(IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

édités par

Sylvain DESTEPHEN, Bruno DUMÉZIL et Hervé INGLEBERT

---

Association des Amis du Centre d’Histoire et Civilisation de Byzance  
52, rue du Cardinal-Lemoine – 75005 Paris  
2018

© Association des Amis du Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance – 2018

ISBN 978-2-916716-66-4  
ISSN 0577-1471

Composition et infographie:  
Artyom TER-MARKOSYAN VARDANYAN



# LE PRINCE TRÈS-CHRÉTIEN



# COMMENT LE PRINCE SE PROCLAME-T-IL CHRÉTIEN DANS L'ITALIE OSTROGOTHIQUE ?

Valérie FAUVINET-RANSON

---

Les rois ostrogothiques qui, de 489 à la reconquête menée par l'empereur d'Orient Justinien (535-552), régnèrent sur un royaume englobant l'Italie ainsi que quelques provinces limitrophes, étaient chrétiens d'origine, contrairement à leur contemporain Clovis par exemple. On peut donc penser que se comporter en chrétiens leur était naturel. La difficulté pour eux venait de ce que, comme les Vandales ou les Wisigoths, ils étaient ariens, hérétiques donc aux yeux d'une grande partie de leurs sujets, les Romains d'Italie. Leur position était par conséquent délicate : il leur fallait ne pas déplaire à leurs coreligionnaires et ne pas s'aliéner les catholiques.

Le roi Théodoric, envoyé d'Orient par l'empereur Zénon en Italie à la tête des Ostrogoths, arriva en 489 et conquiert le royaume d'Odoacre en l'emportant sur lui en 493. Contrairement à ce dernier, il revendiqua l'héritage impérial et il se présenta et agit en prince, au sens romain du terme, ce qui n'allait pas de soi pour un roi barbare. L'un des nombreux moyens qu'il adopta pour acquérir une légitimité qu'il n'avait pas eue de se poser en prince chrétien. La manifestation la plus connue de cette dimension est son œuvre édilitaire à Ravenne, dont une partie a traversé les siècles jusqu'à notre époque, mais nous la laisserons de côté pour nous intéresser à des aspects moins connus de son action et de sa manière de se comporter envers les chrétiens, ariens et catholiques. On n'évoquera que très peu ses successeurs, qui suivirent ses traces en la matière et chez qui l'on pourrait trouver quelques éléments complémentaires.

## LE CHEF BARBARE ARIEN DEVIENT PRINCE CHRÉTIEN

Quand Théodoric, de simple roi d'un peuple guerrier sans royaume, est devenu roi d'Italie, en 493, il a dû chercher des modèles d'inspiration autour de lui pour se donner la stature d'une telle responsabilité : il a pu les chercher dans l'histoire, comme le soulignent les *Variarum* qui évoquent souvent les empereurs du passé sur les traces desquels il a prétendu marcher ; ou, bien qu'il ne s'en soit pas vanté, chez son prédécesseur Odoacre, dont,

---

*Le Prince chrétien de Constantin aux royautés barbares (IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*,  
éd. par S. DESTEPHEN, B. DUMÉZIL et H. INGLEBERT (Travaux et mémoires 22/2), Paris 2018.



en bien des domaines, il a prolongé l'action ou les manières de faire, comme on le découvre de plus en plus<sup>1</sup>. Il a pu chercher des modèles autour de lui aussi : auprès des empereurs de Constantinople où il avait été éduqué, en tant qu'otage durant dix ans ; mais aussi auprès de ceux qui se trouvaient dans une situation proche de la sienne, les rois barbares des autres royaumes taillés dans l'ancien empire romain : rois wisigoths, vandales, francs, burgondes. Il avait là un certain nombre de devanciers et de contemporains dont il pouvait observer l'action et la manière d'être pour en tirer des conclusions sur la conduite à suivre et les erreurs à éviter.

Ainsi, il est probable que tout le soin qu'il apporta au lotissement de ses hommes, grâce à une organisation remarquable déployée par le préfet du prétoire<sup>2</sup>, répondait au souci d'éviter les drames créés par les spoliations violentes des Vandales en Afrique cinquante ans plus tôt et d'apaiser la terreur des Romains d'Italie à l'idée de subir les mêmes expropriations.

Ce changement de statut du roi se traduit dans la dimension publique de sa vie privée : jusqu'à son arrivée en Italie, Théodoric avait eu une ou deux concubines dont nous ne connaissons même pas le nom, mère(s) de ses filles Théodegotha et Ostrogotho. Devenu roi, il prit en 493 une épouse officielle, Audoflède : il le fit certes dans un souci stratégique d'alliance matrimoniale, puisque c'était la sœur de Clovis, roi voisin avec lequel il fallait compter ; mais certainement aussi dans le but d'apparaître comme un roi chrétien assorti d'une reine et non plus comme un chef barbare<sup>3</sup>. On ignore toutefois si Audoflède était chrétienne au moment de son mariage.

Peu après le début de son règne, Théodoric sut faire un geste fort et symbolique qui confortait son image de prince chrétien : il confia à un évêque de grand renom, Épiphanes de Pavie, le soin de se rendre auprès du roi burgonde Gondebaud pour négocier avec lui le rachat et le retour en Italie de captifs romains de Ligurie emmenés à la suite de la campagne de 492. De fait, Épiphanes, accompagné de son diacre Ennode et de l'évêque Victor de Turin, se rendit à Lyon, puis à Genève, capitale du frère de Gondebaud, Godegisèle. Il revint avec de nombreux prisonniers de guerre, rachetés, et avec ceux qui avaient fui la guerre entre Odoacre et Théodoric, soit plus de 6000 personnes libérées sans condition par Gondebaud convaincu de se montrer généreux par l'évêque<sup>4</sup>. Pour Théodoric, susciter cette libération

1. Cf. par exemple P. PORENA, *L'insediamento degli Ostrogoti in Italia*, Rome 2012. Un autre livre récent insiste plus sur leurs différences, J. J. ARNOLD, *Theoderic and the Roman Imperial Restoration*, Cambridge 2014, p. 61 sq. et 195, par exemple.

2. Organisation reconstituée par PORENA, *L'insediamento* (cité n. 1).

3. Bien que l'on ne sache pas si Audoflède était alors païenne, comme son frère, ou arienne, comme le laisse entendre Grégoire de Tours, *Decem libri historiarum* III, 31.

4. Ennode, *Vita Epiphani* 136-177 ; Paul Diacre, *Historia Romana* XV, 18, éd. H. DROYSEN, in *Eutropi Breviarium ab urbe condita cum versionibus Graecis et Pauli Landolfique additamentis*, Berlin

et financer ce rachat, c'était accomplir un geste chrétien par excellence, un devoir chrétien de rédemption<sup>5</sup> et, par ailleurs, donner de lui une autre image que celle du roi barbare qui emmène des citoyens romains en esclavage. Dans la *Vie d'Épiphané* rédigée par Ennode, la motivation de Théodoric est plutôt d'ordre économique et agricole : il déplore le fait que le territoire de la Ligurie soit désolé et qu'il n'y ait plus de paysans pour le cultiver et récolter ses productions traditionnelles. Mais la motivation de l'emporter en gloire sur son ennemi le roi Gondebaud est évoquée aussi<sup>6</sup>. Et l'évêque félicite le roi qui a surpassé David, modèle idéal du roi chrétien : ce dernier a épargné la vie d'un seul homme, le roi Saül, quand il aurait pu le tuer ; Théodoric a lui obtenu la liberté de milliers d'hommes<sup>7</sup>.

### UN PRINCE HÉRÉTIQUE

Être un prince chrétien arien dans un royaume majoritairement catholique n'allait pas de soi et l'on peut se poser deux questions à ce propos : celle de l'attitude de Théodoric envers les catholiques et celle de l'attitude de l'Église vis-à-vis de lui.

À la fin du v<sup>e</sup> siècle, les papes et l'épiscopat étaient habitués à composer avec des rois ariens. Malgré leur intransigeance sur la doctrine, les évêques occidentaux s'étaient accoutumés à servir d'intermédiaires avec les chefs militaires barbares : par exemple, Avit de Vienne et Épiphané de Pavie étaient experts en la matière. La capacité des évêques à influencer des souverains présentés comme sauvages est un *topos*<sup>8</sup> de l'hagiographie, mais elle reflète une authentique capacité à mettre de côté de façon pragmatique leurs préjugés et à entretenir des relations avec eux, probablement sur un mode régulier et

---

1879 (MGH, AA, II), p. 215 : *A Theoderico Gallias ad Gundubadam pro captivis redimendis directus excepta innumera multitudine, pro quibus pretium tribuit, sex milia captivorum ob solam sanctitatis suae reverentiam concessa secum reduxit*. « Envoyé par Théodoric dans les Gaules chez Gondebaud pour acheter des captifs, il en recueillit une multitude innombrable en échange desquels il accorda une rançon, et il ramena avec lui six mille captifs concédés pour le seul respect de sa sainteté ». Trad. personnelle.

5. *CTh* V, 7, 2, Interpretatio : *Sane Christianos, qui redemptioni studere debent, pro captivis uolumus esse sollicitos*. « À coup sûr, nous voulons que les Chrétiens, qui doivent s'attacher à la rédemption, manifestent leur sollicitude envers les captifs », trad. S. CROGIEZ-PÉTREQUIN, P. JAILLETTE et J.-M. POINSOTTE, *Codex Theodosianus V*, Turnhout 2009, p. 327.

6. Ennode, *Vita Epiphani* 138-139 pour la désolation de la Ligurie ; *ibid.* 140 : *per manus tuas de oppugnatoribus nostris sine sanguine triumphare*. « ... triompher par tes mains de nos envahisseurs sans verser de sang ». Trad. personnelle.

7. Ennode, *Vita Epiphani* 144. Sur ce parallèle, voir ARNOLD, *Theoderic* (cité n. 1), p. 190. D'autres captifs sont rachetés par le préfet du prétoire de Gaule Libérius, en 510-511, auprès des Burgondes, entreprise facilitée par l'évêque Avit de Vienne (*Epistulae* 35). Césaire d'Arles utilise de l'argent fourni par Théodoric pour libérer des captifs dans l'ouest de la Gaule (*Vita Caesarii* I, 43-44).

8. P. AMORY, *People and Identity in Ostrogothic Italy, 489-554*, Cambridge 1997, p. 201.

relativement amical. On peut citer, pour Théodoric, le récit de sa rencontre avec le saint évêque Hilaire de Galeata en Émilie, non loin de Forlì, sur les bords de la rivière Bidente, traité sur le mode hagiographique : le roi, irrité contre les habitants du lieu qui se rebellent face aux charges que leur impose la construction d'un palais royal et contre Hilaire qui les soutient, veut faire massacrer les rebelles. Mais, grâce aux prières d'Hilaire, ses soldats se perdent dans la nature pendant deux jours. Le roi en personne se dirige alors, plein de fureur, vers le monastère d'Hilaire, mais son cheval refuse d'y entrer et le jette à terre, où il reste paralysé. Le roi retrouve son calme et comprend son erreur, il se présente au saint homme en suppliant et, « à partir de ce jour, il tint ce lieu en grande vénération et il fit là de nombreuses donations, sous forme d'argent, ou de propriétés<sup>9</sup> ».

Un autre élément joua en faveur de Théodoric : les ariens n'étaient pas les seuls hérétiques aux yeux de Rome à ce moment-là, puisque c'était également le cas de l'empereur d'Orient avec le schisme acacien, entre 484 et 519 : Zénon (474-491), puis Anastase (491-518), étaient partisans de l'*Hénotikon*, tentative de conciliation avec le monophysisme. Dans ces conditions, bien que le pape n'ait pas pu approuver un souverain arien, il a cependant trouvé un *modus vivendi* avec lui. Théodoric accédait aux demandes du pape et Gélase (492-496), puis ses successeurs, trouvaient visiblement les souverains barbares plus malléables que les empereurs, qui cherchaient à faire pression sur Rome pour imposer leurs choix<sup>10</sup>.

#### UN MODUS VIVENDI FONDÉ SUR LA NEUTRALITÉ ET LA NON INGÉRENCE

Gélase, pape au début du règne de Théodoric, souligne la neutralité du roi et s'en félicite, dans une lettre où il recommande au comte Téia, un Goth, d'imiter ce roi (*domnus filius meus rex*), qui, dans sa grande sagesse, ne veut pas se mêler des affaires ecclésiastiques<sup>11</sup>. Il ajoute que les Goths sont « d'une autre communion » (*alterius communionis esse*) et qu'ils ne doivent donc pas s'immiscer dans des affaires qui ne les concernent pas. Mais cette différence de communion n'entraîne ni conflit ni rupture. On comprend que les archives aient gardé ce texte qui définit si parfaitement les rapports entre le pouvoir, barbare et arien,

9. *Sancti Hilari Vita (abbatis Galeatensis)*, chap. II, éd. G. HENSCHEN et D. VAN PAPENBROECK, in *AASS, Maii III*, p. 473 : *Ab eodem namque die multum uenerauit locum illum Rex, donationes et multas pecunias seu possessiones ibi donauit*. Trad. personnelle.

10. AMORY, *People and Identity* (cité n. 8), p. 200-201.

11. Gélase s'adresse ou parle du roi en termes favorables, par exemple *vir praecellentissimus filius meus Theodericus rex*, *Ep. Theod.* IV et VIII, éd. T. MOMMSEN, Berlin 1861 (*MGH, AA, XII*), p. 390-391, éd. A. THIEL, *Epistolae Romanorum pontificum*, 1, Brunswick 1868, p. 502 et 490.

d'un côté et l'Église de l'autre<sup>12</sup>. Théodoric prit de fait grand soin d'éviter des ingérences dans les affaires de l'Église durant la majeure partie de son règne.

Il soutenait par ailleurs l'Église arienne, par exemple en la dotant de constructions à Ravenne, églises et baptistère. Mais il ne l'a pas favorisée au détriment de l'Église catholique, ce qu'il aurait pu faire en attribuant des églises catholiques aux ariens. En outre, il ne se contenta pas de séparer affaires catholiques et ariennes, mais il respecta la démarcation entre affaires politiques et religieuses. Vu la situation, c'était là la meilleure manière de se montrer un prince chrétien acceptable pour tous.

### UN ROI BIENVEILLANT

À ce parti pris de non ingérence et de neutralité, le roi ajouta la bienveillance, ce que soulignent l'une des principales sources narratives de son règne, l'Anonyme de Valois :

« Sa mère, nommée Ereleuva en gothique, était assurément catholique, Eusebia de son nom de baptême. Il était donc remarquable et de bonne volonté envers tous, et il régna trente-trois ans. Sous son règne, la félicité échut à l'Italie pendant trente ans, de telle sorte que la paix régnait encore sous ses successeurs. En effet, il ne fit rien de mal. Bien qu'il soit lui-même de confession arienne, il gouverna si bien les deux peuples des Romains et des Goths ensemble, sans rien tenter contre la religion catholique, que les Romains l'appelèrent même Trajan ou Valentinien, dont il cherchait à imiter les règnes, et que les Goths, après l'édit par lequel il établit le droit, le considérèrent comme un roi très courageux en tout<sup>13</sup>. »

Même dans sa vie privée, Théodoric était habitué à fréquenter des catholiques, à commencer par sa mère qui l'avait accompagné en Italie ; et il n'est en rien un roi qui se serait

12. C. SOTINEL, Rome et l'Italie de la fin de l'Empire au royaume gothique, in J.-M. MAYEUR *et alii* (éd.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, III. *Les Églises d'Orient et d'Occident (432-610)*, Paris 1998, p. 279-319, en particulier p. 289.

13. Anonyme de Valois, 58-60, éd. I. KÖNIG, *Aus der Zeit Theoderichs des Grossen. Einleitung, Text, Übersetzung, Kommentar einer anonymen Quelle*, Darmstadt 1997, p. 78-80 : *Mater, Ereriliua dicta Gothica, catholica quidem erat, quae in baptismo Eusebia dicta. Ergo praeclarus et bonae uoluntatis in omnibus, qui regnauit annos XXXIII. Cuius temporibus felicitas est secuta Italiam per annos triginta, ita ut etiam pax pergentibus esset. Nihil enim perperam gessit. Sic gubernauit duas gentes in uno, Romanorum et Gothorum, dum ipse quidem Arrianae sectae esset, tamen nihil contra religionem catholicam temptans, ut etiam a Romanis Traianus uel Valentinianus, quorum tempora sectatus est, appellaretur, et a Gothis secundum edictum suum, quo ius constituit, rex fortissimus in omnibus iudicaretur*. Trad. personnelle.

retranché en compagnie d'hommes qui partageait sa foi arienne. Son médecin était un diacre, Helpidius<sup>14</sup>. C'était un ami d'Ennode de Pavie<sup>15</sup>, il eut aussi de bonnes relations avec Avit de Vienne et Césaire d'Arles. Il était visiblement catholique. Les lettres d'Ennode nous apprennent qu'il séjourna longtemps près du roi : entre 507 et 511, ce dernier louait déjà sa longue assiduité à son service<sup>16</sup> et Helpidius était encore auprès du roi à sa mort, en 526. Il semble avoir été un personnage proche de Théodoric – Ennode qualifie leur relation d'*inopinata sodalitas*<sup>17</sup>, Césaire le dit *regiae potestati intimus*<sup>18</sup> – un personnage influent, fortuné, et cultivé<sup>19</sup>. Procope nous rapporte une anecdote qui semble peu véridique mais qui lui donne un rôle important à un moment crucial de la vie de Théodoric, celui de la maladie qui le conduisit à la mort :

« Or, quelques jours après, ses serviteurs présentèrent au roi qui dînait la tête d'un gros poisson. Il sembla à Théodoric que c'était la tête de Symmaque récemment décapité. Se mordant la lèvre inférieure avec ses dents et dardant sur lui des yeux effrayants et fous, il ressemblait au plus haut point à un homme menaçant. Saisi d'effroi devant ce prodige extraordinaire et frissonnant de manière anormale, il partit en courant se mettre au lit et, après avoir ordonné de placer sur lui plusieurs couvertures, il se mit au repos. Après tout cela, révélant à Helpidius, son médecin, ce qui s'était passé, il déplorait le crime commis contre Symmaque et Boèce. Pleurant avec une grande affliction sur ce malheur, il mourut peu de temps après. Cette injustice fut la première qu'il commit envers ses sujets, parce qu'il condamna ces deux hommes sans avoir mené d'enquête comme il avait coutume de le faire. Ce fut aussi la dernière<sup>20</sup>. »

14. *PLRE* II, p. 537, *s.u.* Helpidius 6; *PCBE* 2, 1, p. 970-971, *s.u.* Helpidius 4.

15. Ennode, *Epistulae* VIII, 8.

16. Cassiodore, *Variae* IV, 24: *respectu meritorum tuorum et impensi longa sedulitate servitii*. « ... en considération de tes mérites et des services empressés que tu as longtemps rendus ». Trad. personnelle.

17. Cf. notamment *Epistulae* IX, 21: il est l'un de ceux « qu'un compagnonage imprévu attache au côté des puissants » (*quos potentum lateribus iungit inopinata sodalitas*), trad. personnelle.

18. *Vita Caesaris* I, 41, éd. et trad. M.-J. DELAGE, Paris 2010 (SC, 536), p. 204-205: *Medicus etiam diaconus Helpidius, regiae potestati ac sedulo famulatu intimus*, « Le médecin et diacre Helpidius, proche du pouvoir royal par l'assiduité de son service... ».

19. On le perçoit au ton et aux images employés par Ennode, *Epistulae* VIII, 8 et IX, 21.

20. Procope, *De bello Gothico* I, 1, 35-39, éd. H. B. DEWING, *History of the Wars*, 1, Londres – Cambridge (Mass.) 1919, p. 12-14: Δειπνοῦντι δὲ οἱ ἡμέραις ὀλίγαις ὕστερον ἰχθύος μεγάλου κεφαλὴν οἱ θεράποντες παρετίθεσαν. Αὕτη Θευδερῖχῳ ἔδοξεν ἢ κεφαλὴ Συμμάχου νεοσφαγοῦς εἶναι. Καὶ τοῖς μὲν ὁδοῦσιν ἐς χεῖλος τὸ κάτω ἐμπεπηγόσι, τοῖς δὲ ὀφθαλμοῖς βλοσυρόν τι ἐς αὐτὸν καὶ μανικὸν ὄρωσιν, ἀπειλοῦντί οἱ ἐπὶ πλεῖστον ἐφῆκε. Περιδεῖς δὲ τῷ ὑπερβάλλοντι τοῦ τέρατος γεγονῶς καὶ ῥιγῶσας ἐκτόπως ἐς κοίτην τὴν αὐτοῦ ἀπεχώρησε δρόμῳ, τριβώνιά τε πολλὰ οἱ ἐπιθεῖναι κελεύσας ἡσύχαζε.

Dans ce récit, le roi semble avoir eu recours à la double compétence de cet homme de confiance : celle de médecin, puisqu'il était malade et victime d'hallucination ; et celle d'homme de Dieu, à qui il confia ses remords, les larmes qu'ils entraînaient et sa peur du châtement divin. Quelle que soit la prudence avec laquelle il faut considérer ce récit, il est indéniable qu'Helpidius a eu auprès de lui une réelle importance et que la confiance du roi n'était pas réservée aux seuls ariens, même s'il en comptait évidemment dans son entourage proche, tel Triwila, son *praepositus cubiculi* (préposé à la chambre du roi), qui l'accompagnait dans tous ses déplacements<sup>21</sup>. Outre Helpidius, on peut citer, parmi ses conseillers non ariens, le jurisconsulte Symmachus, un juif<sup>22</sup>.

Une autre phrase de l'Anonyme de Valois exprime simplement mais très clairement l'image bienveillante que le roi donnait de lui dans ces années-là : il agissait *ac si catholicus*, « comme s'il avait été catholique » :

« Une fois la paix rétablie dans l'Église de la Ville, le roi Théodoric se rendit à Rome et se porta à la rencontre du bienheureux Pierre avec une très grande dévotion, comme s'il était catholique. Et au-devant du roi vinrent hors de la Ville le pape Symmaque, le Sénat tout entier et le peuple romain plein de liesse<sup>23</sup>. »

Cette expression s'applique bien sûr dans ce texte à un acte précis, la visite à la basilique Saint-Pierre avant l'entrée solennelle dans la Ville, manière pour le roi de faire allégeance à l'Église catholique, mais aussi de prendre symboliquement possession de l'héritage impérial malgré son « illégitimité » confessionnelle.

L'attitude bienveillante, conciliatrice et neutre adoptée par Théodoric et ses successeurs est très différente de celle des rois vandales. Sans doute Théodoric considéra-t-il la politique religieuse suivie par ces derniers comme un contrexemple à ne pas reproduire et sut-il en tirer des enseignements. Il marchait plutôt sur les traces de son prédécesseur, le roi Odoacre.

---

Μετὰ δὲ ἅπαντα εἰς Ἐλπίδιον τὸν ἱατρὸν τὰ ξυμπεσόντα ἐξενεγκῶν τὴν ἐς Σύμμαχόν τε καὶ Βοέτιον ἀμαρτὰδα ἔκλαιεν. Αποκλαύσας δὲ καὶ περιαλήσας τῇ ξυμφορᾷ οὐ πολλῶ ὕστερον ἐτελεῦτησεν, ἀδίκημα τοῦτο πρῶτόν τε καὶ τελευταῖον ἐς τοὺς ὑπηκόους τοὺς αὐτοῦ δρᾶσας, ὅτι δὴ οὐ διερευνησάμενος, ὡσπερ εἰώθει, τὴν περὶ τοῖν ἀνδροῖν γνῶσιν ἤνεγκε. Trad. personnelle.

21. Appelé Triguilla par Boèce, *Consolatio Philosophiae* I, pr. IV, 10, Triggua par Ennode, *Epistulae* IX, 21, qui en parle comme d'un proche d'Helpidius (*filius tuus domnus*). Cf. *PLRE* II, p. 1126, s.u. Triwila. L'Anonyme de Valois, 82, lui est hostile : *Triwa, ipse haereticus fauens Iudaeis*.

22. Anonyme de Valois, 94. Pour le texte, voir la note 42.

23. Anonyme de Valois, 65, éd. KÖNIG (cité n. 13), p. 82 : *Post factam pacem in urbis ecclesia ambulavit rex Theodericus Romam et occurrit beato Petro deuotissimus ac si catholicus. Cui papa Symmachus et cunctus senatus uel populus Romanus cum omni gaudio extra urbem occurrentes*. Trad. personnelle.

Non seulement il ne mena aucune persécution, mais, s'il fit en sorte que les Goths puissent pratiquer leur culte, les Romains ne furent pas poussés à devenir ariens et ne furent pas non plus l'objet de mesures vexatoires : une telle pression aurait débouché sur de vives tensions avec l'Église catholique dont nous n'avons aucun témoignage<sup>24</sup>. Les paroles que Procope prête aux Goths venus demander la paix à Bélisaire en 537 ou 538 semblent donc refléter la réalité :

« Nous avons si scrupuleusement gardé, pour les Romains, les pratiques de leur piété envers Dieu et de leur foi qu'aucun des Italiens n'a jusqu'à ce jour changé de croyance, ni de plein gré, ni contre son gré, et qu'il n'y a pas eu de mesure répressive envers les Goths qui en ont changé. Et les sanctuaires des Romains aussi ont vraiment reçu de notre part le plus grand respect : car personne n'a jamais contraint par la force quelqu'un cherchant refuge dans l'un d'entre eux<sup>25</sup>. »

Un texte des *Variae* évoque le cas d'une certaine Ranilda devenue catholique, recommandée au roi Théodahad par l'empereur Justinien en 535. Son nom et le texte font supposer qu'elle était gothique et arienne d'origine<sup>26</sup>. Théodahad dit l'avoir secourue de ses propres biens et ajoute plusieurs phrases de portée générale sur la tolérance à avoir en matière religieuse :

« Car, alors que Dieu supporte qu'il existe diverses religions, nous n'avons pas l'audace d'en imposer une seule. Nous nous rappelons avoir lu qu'il faut sacrifier au Seigneur librement et non pas sous l'empire d'une quelconque contrainte. Et tenter de faire autrement, c'est clairement faire obstacle aux ordonnances célestes<sup>27</sup>. »

Le roi semblait ainsi abonder dans le sens de l'empereur, en acceptant de bonne grâce qu'une arienne ait le libre choix de devenir catholique. Ces paroles peuvent toutefois se lire

24. Si ce n'est un passage de l'Anonyme de Valois qui semble être forgé de toutes pièces : cf. *infra*, note 42.

25. Procope, *De bello Gothico* II, 6, 18-19, éd. DEWING (cité n. 20), p. 340-342 : Τὰ δὲ τῆς εἰς θεὸν εὐσεβείας τε καὶ πίστεως οὕτω Ῥωμαίοις ἐς τὸ ἀκριβὲς ἐφυλάξαμεν, ὥστε Ἰταλιωτῶν μὲν τὴν δόξαν οὐδεὶς οὐχ ἑκὼν οὐκ ἀκούσιος ἐς τῆνδε τὴν ἡμέραν μετέβαλε, Γότθων δὲ μεταβεβλημένων ἐπιστροφή τις οὐδαμῶς γέγονε. Καὶ μὴν καὶ τὰ Ῥωμαίων ἱερὰ τιμῆς παρ' ἡμῶν τῆς ἀνωτάτω τετύχηκεν· οὐ γὰρ οὐδεὶς εἷς τι τούτων καταφυγὸν πώποτε πρὸς οὐδενὸς ἀνθρώπων βεβίασται. Trad. personnelle.

26. On peut aussi supposer l'inverse, étant donné que le texte n'est pas clair et si l'on considère qu'un nom d'origine barbare ne va pas automatiquement de pair avec l'arianisme, comme AMORY, *People and Identity* (cité n. 8), p. 409.

27. Cassiodore, *Variae* X, 26, 4 : *Nam cum diuinitas patiatur diuersas religiones esse, nos unam non audemus imponere. Retinemus enim legisse nos uoluntarie sacrificandum esse domino, non cuiusquam cogentis imperio. Quod qui aliter facere temptauerit, euidenter caelestibus iussionibus obuiabit.* Trad. personnelle.

autrement. Elles rappellent à l'empereur qu'il doit lui aussi faire preuve de tolérance, alors que sa politique reposait sur la contrainte : Justinien avait ainsi, par exemple, édicté en 527 avec Justin I<sup>er</sup> une loi rigoureuse contre les hérétiques, dont les ariens<sup>28</sup>.

### UN RÔLE D'ARBITRE

Les rois gothiques ne purent pas toujours se contenter d'observer une prudente neutralité envers les catholiques. Ils furent parfois amenés ou appelés à prendre parti ou à jouer le rôle d'arbitre. Théodoric eut ainsi un rôle à jouer durant le schisme laurentien interne à Rome (498-506), qui vit s'affronter deux papes, Symmaque et Laurent, et il sut en ces circonstances se comporter avec prudence et habileté : les deux partis s'étant accordés pour solliciter son arbitrage, Théodoric se contenta d'énoncer la règle et de rappeler qu'était pape celui qui avait été élu le premier ou par la plus grande partie du clergé, en l'occurrence Symmaque. Le roi pensait s'en être tiré ainsi, puisqu'il vint à Rome en 500 pour la première et unique fois de son règne et qu'il y fit une entrée solennelle, un véritable *adventus*, précédé d'une visite à la basilique Saint-Pierre, où le pape vint l'accueillir, comme le rapporte le texte de l'Anonyme de Valois cité plus haut<sup>29</sup>.

Mais c'était sans compter la ténacité des partisans de Laurent qui invoquèrent des accusations diverses contre Symmaque. Ce dernier, convoqué à Ravenne, fit demi-tour. Le roi, irrité par cette fuite, convoqua un concile en 502, destiné à juger Symmaque. Il refusa la requête des évêques qui ne se jugeaient pas légitimes pour juger le pape et qui demandaient à en être déchargés. Il ne fallut pas moins de quatre sessions réparties sur l'année 502 pour arriver à une solution : Symmaque fut absous parce que les évêques, ne se jugeant décidément pas compétents, remirent son jugement à Dieu<sup>30</sup>.

Des troubles sporadiques persistant à Rome, le diacre Dioscore<sup>31</sup>, envoyé par Symmaque à Théodoric, finit par obtenir du roi, toujours réticent à intervenir directement, un rescrit ordonnant aux partisans de Laurent, et notamment à leur chef de file, le patrice Festus, de mettre fin à leurs agissements. Bien que non catholique, Théodoric joua là pleinement

28. *CJI*, 5, 12, 4. Elle fut complétée par d'autres lois rigoureuses : *CJI*, 5, 13-22 ; *Nov.* 37, 5-8 ; 45. Cf. P. MARAVAL, La politique religieuse de Justinien, in MAYEUR et alii (éd.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, III (cité n. 12), p. 389-426, en particulier p. 397.

29. Anonyme de Valois, 65. Voir les paragraphes qui précèdent et qui suivent dans l'Anonyme de Valois pour l'*adventus*.

30. SOTINEL, Rome et l'Italie (cité n. 12), p. 292-293. Sur ce schisme, cf. aussi E. WIRBELAUER, *Zwei Päpste in Rom. Der Konflikt zwischen Laurentius und Symmachus (498-514)*, Munich 1993.

31. *PCBE* 2, 1, p. 571-579, s.u. Dioscoros.



son rôle de prince chrétien : il était le représentant du pouvoir temporel sur lequel l'Église pouvait s'appuyer en cas de troubles à l'ordre public et pour contraindre ses cadres à s'accorder. Les acclamations qui furent répétées trente fois en son honneur à la fin du synode convoqué à Rome en 499, avant les acclamations au pape Symmaque, sanctionnaient en quelque sorte le fait qu'il s'était comporté, aux yeux de l'Église, comme l'instrument de Dieu<sup>32</sup>. Il ne céda toutefois pas à la tentation de l'ingérence, nous l'avons vu.

## UN ROI TOLÉRANT

Cette neutralité vis-à-vis de Rome allait de pair avec la tolérance religieuse qu'adopta Théodoric, notamment à l'égard de ses sujets juifs. Dans les textes des *Variae* qui évoquent les conflits entre juifs et catholiques, il souligne l'importance de respecter la législation impériale, qui comportait certes des interdits faits aux juifs, mais qui leur garantissait aussi un certain nombre de droits et une tolérance minimale<sup>33</sup>. Le fait que, lors de la reconquête de l'Italie lancée par Justinien, les juifs de Naples aient préféré rester fidèles au camp des Goths<sup>34</sup> est révélateur : il faisait meilleur vivre pour eux sous le règne des rois gothiques que dans l'empire de Justinien, qui ne brillait guère par sa tolérance en matière religieuse et qui, tout en reprenant la législation impériale antérieure qui les laissait libres de pratiquer leur culte, les assimila cependant aux hérétiques, ce qui accrut le nombre de leurs incapacités juridiques<sup>35</sup>.

Une phrase des *Variae* est souvent mise en exergue pour symboliser la tolérance religieuse voulue par Théodoric : *Religionem imperare non possumus, quia nemo cogitur ut credat inuitus*<sup>36</sup>. Elle est adressée à une communauté juive, celle de Gênes, qui demandait l'autorisation de réparer le toit de sa synagogue. On peut lire cette phrase comme une posture très moderne, mais sa générosité est toute relative. Elle vient en effet après des

32. *Exaudi, Christe ! Theoderico vitam ! Acta synodorum habitatum Romae*, éd. T. MOMMSEN, Berlin 1861 (*MGH, AA, XII*), p. 403.

33. *Variae* II, 27 ; IV, 33 ; IV, 43.

34. Procope, *De bello Gothico* I, 8, 41 et 10, 24-26.

35. MARAVAL, La politique religieuse de Justinien (cité n. 28), p. 396. Par exemple, en 535, la Nouvelle 35, 7-8 (pour l'Église d'Afrique) prescrit de transformer en églises les synagogues et lieux de culte des ariens, des donatistes, des païens et des autres hérétiques.

36. Cassiodore, *Variae* IV, 33 : *Quid appetitis, quae refugere deberetis ? Damus quidem permissum, sed errantium uotum laudabiliter improbamus : religionem imperare non possumus, quia nemo cogitur ut credat inuitus*. « Pourquoi recherchez-vous ce que vous devriez fuir ? Nous accordons certes une permission, mais nous réprouvons le vœu de ceux qui commettent une erreur : nous ne pouvons pas imposer une religion, puisque nul ne peut être forcé à croire malgré lui ». Trad. personnelle.

menaces de sanction au cas où la communauté en question ne se contenterait pas de réparer, mais se lancerait dans des travaux d'embellissement et d'agrandissement et contreviendrait ainsi aux constitutions impériales antérieures. Il ne s'agit pas d'une affirmation de la liberté de conscience, mais d'une réflexion sur les limites de l'autorité et de la contrainte<sup>37</sup>.

Il faut souligner que, de façon générale, l'attitude des rois gothiques était plus souple que celle des empereurs d'Orient contemporains. Pour Justinien par exemple, agir en prince chrétien, ce n'était pas respecter la liberté des adeptes d'autres religions notamment minoritaires, mais chercher à imposer à tous le christianisme et un christianisme orthodoxe, tout en ménageant, en une sorte de double jeu, les nombreux partisans du monophysisme, par goût de la discussion théologique et sans doute par pragmatisme : on sait que son épouse Théodora ne cessa de protéger ce parti, par conviction personnelle et en fonction d'une répartition des rôles entre l'empereur et elle qui permettrait de ménager les deux partis<sup>38</sup>. Théodoric se montrait donc, par sa tolérance, plus un émule des anciens empereurs, tels Trajan ou Valentinien I<sup>er</sup><sup>39</sup>, qu'en phase avec l'évolution de son temps qui tendait à imposer une foi unique. Bien plus tard, il put apparaître, aux yeux des promoteurs ou défenseurs de la liberté de conscience, comme le champion de la tolérance religieuse, notamment au XVI<sup>e</sup> siècle : c'est ainsi que la phrase *religionem imperare non possumus, quia nemo cogitur ut credat inuitus* mentionnée plus haut fut citée par Jean Bodin, dans ses *Six livres de la République*<sup>40</sup>.

Le risque était que cette tolérance religieuse entre en conflit avec l'intolérance catholique et c'est ce qui se produisit dans les dernières années du règne de Théodoric, à l'occasion d'un incident survenu entre les communautés catholique et juive de Ravenne,

37. C. NEMO-PEKELMAN, *Rome et ses citoyens juifs (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles)*, Paris 2010, p. 254-255 et 257.

38. MARAVAL, La politique religieuse de Justinien (cité n. 28), p. 399. Procope, *Histoire secrète* 10, 13-15 et 23, qui juge cette division des rôles comme inspirée par le désir de diviser pour mieux régner ; et Évagre, *HE IV*, 10, qui envisage un arrangement politique entre les deux époux.

39. Cf. le texte de l'Anonyme de Valois, 60, cité *supra* : « Il gouverna si bien les deux peuples des Romains et des Goths ensemble, sans rien tenter contre la religion catholique, que les Romains l'appellèrent même Trajan ou Valentinien, dont il cherchait à imiter les règnes ». La question de savoir de quel Valentinien il s'agit est discutée : on penche généralement pour Valentinien I<sup>er</sup>, réputé pour sa tolérance religieuse (Ammien Marcellin, *Res gestae XXX*, 9, 5) : cf. KÖNIG, *Aus der Zeit Theoderichs* (cité n. 13), p. 144 ; A. GIARDINA, *Cassiodoro politico*, Rome 2006, p. 114-115 ; et, par exemple, *CTh IX*, 16, 9 ; mais d'autres penchent pour Valentinien III, telle S. ORLANDI, *Epigrafia anfiteatrale dell'Occidente Romano*, VI. *Roma. Anfiteatri e strutture annesses con una nuova edizione e commento delle iscrizioni del Colosseo*, Rome 2005, p. 115, après W. ENSSLIN, Valentinianus III, in *RE VII*, A, 2 (1948), col. 2257-2258.

40. Jean Bodin, *Heptaplomeres IV*, Lyon 1594, p. 655.

qui déboucha sur la mise à feu d'une synagogue. D'autres incidents similaires avaient déjà eu lieu plusieurs années auparavant, dans d'autres villes, et les *Variae* s'en font l'écho<sup>41</sup> ; mais ils étaient restés sans suite, parce que le contexte religieux général n'était pas le même.

#### DU ROI BIENVEILLANT AU ROI PERSÉCUTEUR

C'est dans ce contexte changé et de crise qu'une seule fois, durant son règne, le roi dérogea à ses principes de non-ingérence et se départit de sa bienveillance. Le schisme acacien avait pris fin en 519, le rôle de défenseur de l'Église catholique contre les pressions des empereurs hérétiques tenu par Théodoric disparaissait et il demeurait le seul hérétique aux yeux des catholiques : dans ces années naquit dans le royaume une opinion hostile au gouvernement gothique, que reflète le texte de l'Anonyme de Valois, la principale source narrative de la période. C'est précisément à ce moment-là que le ton de cette source change du tout au tout à l'égard du roi et se teinte à plusieurs reprises d'antisémitisme. Théodoric est dénoncé comme prenant le parti des juifs contre les catholiques, et comme un hérétique persécuteur qui donne ensuite l'ordre que les églises catholiques soient prises par les ariens<sup>42</sup>, ce qui n'est pas corroboré par d'autres sources.

Plusieurs éléments semblent avoir été déformés, voire inventés, dans cette section de la source hostile au roi. Il n'en demeure pas moins que le regard d'une partie de ses sujets avait suffisamment changé pour que Théodoric soit désormais sur la défensive et soit amené à quitter la neutralité qu'il avait cherché à garder. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'emprisonnement de Boèce (523-524), accusé de trahison en lien avec Constantinople. Durant l'hiver 525-526, Théodoric envoya là-bas une ambassade composée de quatre sénateurs et de quatre évêques, dont le pape Jean I<sup>er</sup>. Nous ignorons les diverses missions

41. Cassiodore, *Variae* IV, 43 : entre 509 et 511, des esclaves chrétiens avaient été condamnés pour avoir tué leur maître juif, ce qui entraîna des émeutes et l'incendie d'une synagogue. Le roi fit connaître sa volonté de punir les incendiaires et confia l'enquête au Sénat, c'est-à-dire probablement au préfet de la Ville ou au vicaire, NEMO-PEKELMAN, *Rome et ses citoyens juifs* (cité n. 37), p. 259 ; *Variae* V, 37 : les juifs de Milan en appellent à la *tuitio* du roi pour la protection de leur synagogue et de leurs droits contre des interventions ecclésiastiques, *ibid.*, p. 260 ; *Variae* IV, 33, Théodoric intervient à la demande des juifs de Gênes pour faire respecter leurs droits face à la plèbe qui semble avoir oublié la *civilitas*.

42. Anonyme de Valois, 94, éd. KÖNIG (cité n. 13), p. 94 : *Igitur Symmachus scholasticus Iudaeus, iubente non rege sed tyranno, dictavit praecepta die quarta feria septimo kalendas Septembres, indictione quarta, Olybrio consule, ut die dominico adueniente Arriani basilicas catholicas inuaderent*. « Le mercredi 26 août de la quatrième indiction, sous le consulat d'Olybrius, le jurisconsulte Symmachus, un juif, sur ordre d'un tyran, non d'un roi, édicta le commandement que les Ariens s'emparent des basiliques catholiques le dimanche suivant ». Trad. personnelle.

dont étaient chargés ces légats. Les sources mentionnent seulement celle que le pape Jean refusa d'accomplir : exiger de l'empereur qu'il laisse les ariens convertis au catholicisme revenir à leur foi initiale. L'ambassade fut un succès, sauf sur ce point, et le roi reçut très mal ses légats à leur retour puisqu'il les fit interner à Ravenne. Symmaque, le beau-père de Boèce, avait été exécuté entre-temps et Théodoric était convaincu qu'un complot avait été tramé dans les milieux sénatoriaux.

Par malheur, le pape mourut pendant cette captivité, apparaissant comme une nouvelle victime du roi. Chercher par une ambassade à garantir la liberté de culte à ses coreligionnaires, c'était certes agir en prince chrétien ; mais, contraindre le pape et l'enfermer, c'était, aux yeux, de la majorité catholique, agir en persécuteur et oublier la neutralité et la bienveillance antérieures. Après la mort du pape s'installa une vacance de deux mois à cause de l'opposition entre deux partis. La première rédaction du *Liber Pontificalis* et une lettre du successeur de Théodoric nous apprennent que ce dernier avait poursuivi son ingérence en intervenant dans la nomination du successeur de Jean I<sup>er</sup>, Félix IV :

« Le fait que vous ayez souscrit au choix du glorieux seigneur notre aïeul lors de l'élection épiscopale nous est très agréable, nous le déclarons. Il fallait en effet obéir à la décision d'un bon prince, qui, après avoir profondément et sagement réfléchi et bien qu'il soit dans une autre religion, a trouvé bon de choisir pour pontife un homme tel qu'il ne risque de déplaire par aucun de ses actes, de sorte que vous reconnaissiez qu'il a souhaité avant tout que le culte de toutes les églises se répande grâce à de bons prêtres. Pour cette raison, vous avez accueilli cet homme honorablement institué par la grâce divine et approuvé par le jugement du roi<sup>43</sup>. »

Très rapidement, Jean I<sup>er</sup> fut considéré comme un martyr, ce qui est le meilleur témoignage du revirement d'une certaine opinion cléricale à l'égard du roi<sup>44</sup>. Cette image de Théodoric persécuteur a un écho dans les *Dialogues* du pape Grégoire le Grand :

43. Cassiodore, *Variae* VIII, 15, 1: *Gratisimum nostro profitemur animo, quod gloriosi domni avi nostri respondistis in episcopatus electione iudicio. Oportebat enim arbitrio boni principis oboediri, qui sapienti deliberatione pertractans, quamvis in aliena religione, talem visus est pontificem delegisse, ut nulli merito debeat displicere, ut agnoscatis illum hoc optasse praecipue, quatenus bonis sacerdotibus ecclesiarum omnium religio pullularet. Recepistis itaque virum et divina gratia probabiliter institutum et regali examinatione laudatum.* Trad. personnelle. Cf. B. SAITTA, *La civiltas di Teoderico. Rigore amministrativo, « tolleranza » religiosa e recupero dell'antico nell'Italia ostrogota*, Rome 1993, p. 85 ; et *Liber Pontificalis*, 1<sup>re</sup> rédaction, éd. L. DUCHESNE, I, Paris 1886, rééd. 1955, p. 107 : *Felix... ordinatus est ex iusso Theoderici regis.*

44. SOTINEL, Rome et l'Italie (cité n. 12), p. 299.

« Pour cette raison, cet homme me fit un jour ce récit : “Du temps de Théodoric, le père de mon beau-père avait levé les impôts en Sicile et il revenait en Italie. Son vaisseau fut drossé à la côte de l’île appelée Lipari. Là demeurait un ermite d’une grande vertu et, tandis que les matelots réparaient les équipements du navire, le père de mon beau-père dont j’ai parlé trouva bon d’aller trouver cet homme et de se recommander à ses prières. Comme l’homme du Seigneur les avait vu venir et qu’il s’entretenait avec eux de choses et d’autres, il leur dit : ‘Savez-vous que le roi Théodoric est mort ?’ Alors ils lui répondirent sur-le-champ : ‘Pas du tout ! Nous l’avons laissé vivant, et on ne nous a rien appris de tel à son sujet jusqu’à présent.’ Le serviteur de Dieu répliqua par ces mots : ‘Il est pourtant bien mort ; car hier, à la neuvième heure, il a été emmené sans ceinture ni chaussures, les mains liées, entre le pape Jean et le patrice Symmaque, et il a été précipité dans le cratère du volcan voisin.’ À ces mots, ils prirent exactement note du jour ; et de retour chez eux, ils apprirent que le roi Théodoric était mort précisément le jour où son trépas et son supplice avaient été montrés au serviteur de Dieu. Parce qu’il maltraita et fit périr en prison le pape Jean et qu’il fit tuer par le fer le patrice Symmaque, la vision montra qu’il était envoyé dans le feu justement par ceux qu’il avait injustement condamnés dans cette vie<sup>45</sup>.” »

Théodoric devint un objet de légendes, celle ici rapportée et celle de la chasse aux cerfs qui l’entraînent en enfer, représentée sur un bas-relief du XII<sup>e</sup> siècle de l’église Saint-Zénon de Vérone<sup>46</sup>. Si ses actes eurent des conséquences immédiates sur son image dans l’Église, il semble qu’il laissa autant le souvenir d’un roi modéré et respectueux en matière religieuse

45. Grégoire le Grand, *Dialogues* IV, 31, 2-4, éd. A. DE VOGÜÉ, Paris 1980 (SC, 265), p. 104-106 : *Hic itaque mihi quadam die narrauit, dicens : « Theoderici regis temporibus pater soceri mei in Siciliam exactionem canonis egerat atque iam ad Italiam rediebat. Cuius nauis adpulsus est ad insulam quae Liparis appellatur et quia illic uir quidam solitarius magnae uirtutis habitabat, dum nautae nauis armamenta repararent, uisum est praedicto patri soceri mei ad eundem uirum Dei pergere, seque eius orationibus commendare. Quos uir Domini cum uidisset, eis inter alia conloquens, dixit : ‘Scitis quia rex Theodericus mortuus est ?’ Cui illi protinus responderunt : ‘Absit. Nos eum uiuentem dimisimus, et nihil tale ad nos de eo nunc usque perlatum est.’ Quibus Dei famulus addidit, dicens : ‘Etiam mortuus est. Nam hesterno die hora nona inter Iohannem papam et Symmachum patricium discinctus atque discalciatus et uinctis manibus deductus, in hac uicina uulcani olla iactatus est.’ Quod illi audientes, sollicitate conscripserunt diem, atque in Italiam reuersi eo die Theodericum regem inuenerunt fuisse mortuum, quo de eius exitu atque supplicio Dei famulo fuerat ostensum. Et quia Iohannem papam adfligendo in custodia occidit, Symmachum quoque patricium ferro trucidauit, ab illis iuste in igne mitti apparuit, quos in hac uita iniuste iudicauit. »* Trad. personnelle.

46. Sur cette légende et l’image ambivalente de Théodoric dans la postérité, cf. A. GOLTZ, *Barbar, König, Tyrann. Das Bild Theoderichs der Grossen in der Überlieferung des 5. bis 9. Jahrhunderts*, Berlin 2008.

que celui d'un interventionniste et d'un persécuteur qu'il n'a pas été. Le texte de Procope déjà cité en témoignage, ainsi que tout le début du texte de l'Anonyme de Valois.

La mort de Théodoric qui survint après celle de Jean I<sup>er</sup>, en août 526, laissa donc la place aux deux interprétations : celle d'un roi qui s'était durablement changé en persécuteur ou celle d'une erreur de parcours regrettable. Toujours est-il que son successeur Athalaric, ou plutôt sa mère qui régnait pour lui, Amalasonthe, adopta une politique d'apaisement : une lettre, citée plus haut, fut adressée au Sénat pour justifier l'intervention de Théodoric et pour apaiser les rancœurs. Cette ingénierie maladroite et ses conséquences désastreuses restèrent donc comme un épisode isolé non représentatif d'un long règne marqué par la prudence et le respect de la séparation entre affaires politiques et religieuses, et non représentatif non plus du règne des successeurs qui suivirent sur ce point les traces de Théodoric. C'est ainsi que lorsque deux candidats au siège d'évêque de Rome s'opposèrent, en 530 et 532, le gouvernement n'intervint pas.

## CONCLUSION

Théodoric eut à relever un double défi : devenir prince chrétien en Italie, de roi barbare arien qu'il était. Et par ailleurs, être le prince chrétien de deux peuples qui ne partageaient pas la même confession.

Plusieurs modèles s'offraient à lui : celui du barbare hérétique, celui du roi persécuteur, celui du prince intolérant. Il choisit la neutralité et la tolérance, revendiquant les modèles du païen Trajan ou du chrétien Valentinien I<sup>er</sup>. Porté à l'ouverture par ses origines (une mère catholique) et son éducation (à la cour de Constantinople), il n'hésita pas à s'entourer de catholiques ou d'un juif<sup>47</sup>. Ne pouvant se sentir le représentant sur terre d'une Église à laquelle il n'appartenait pas, il adopta une prudente ligne de conduite, séparer soigneusement affaires religieuses et politiques, et ne pas intervenir dans les affaires de l'Église catholique, et il se contenta de jouer son rôle de garant de l'ordre public en cas de troubles.

Un seul dérapage fut lourd de conséquences, puisqu'il lui forgea une image de prince persécuteur qui perdura dans des versions légendaires dont nous avons mentionné les traces, à côté d'une image de grand roi tolérant.

*Valérie Fauvinet-Ranson* (Université Paris Nanterre)  
UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité

47. Cf. *supra*, n. 42.



## TABLE DES MATIÈRES

Hervé INGLEBERT, Introduction .....	V
Abréviations .....	XXV

### LE PRINCE EN DOCUMENTS

Simon CORCORAN, <i>Less of the Same? Continuity and Change in the Official Epigraphy of the Late Empire</i> .....	3
Cécile MORRISSON, <i>Perpetuus Augustus – Ek theou basileus. L’empereur chrétien en mots et en images (IV<sup>e</sup>-début VIII<sup>e</sup> siècle)</i> .....	29
Avshalom LANIADO, <i>L’empereur byzantin, la prostitution et le proxénétisme</i> .....	49

### LE PRINCE DES LETTRES

Sébastien MORLET, <i>À propos du Prince théologien. Constantin, Eusèbe et le discours <i>À l’assemblée des saints</i></i> .....	101
Bruno BLECKMANN, <i>Das Bild des Constantius in der Kirchengeschichte des Philostorgios</i> .....	127
Lionel MARY, <i>Une question délicate : le christianisme des empereurs chez Ammien Marcellin</i> .....	137
Bruno DUMEZIL, <i>Christianitas uestra. Pouvoirs et devoirs du roi franc au regard de la documentation épistolaire</i> .....	151

### LE PRINCE EN MAJESTÉ

Jean-Pierre CAILLET, <i>L’image du Prince du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle : entre la tradition de l’Auguste et la manifestation de la faveur divine</i> .....	173
Maria Cristina CARILE, <i>Iconicità e potere nella tarda antichità : il principe cristiano nel suo spazio</i> .....	197
Vincent PUECH, <i>La christianisation du cérémonial impérial dans l’Antiquité tardive</i> .....	227
Céline MARTIN, <i>Un prince évêque. Le ministère royal visigothique</i> .....	247



## LE PRINCE TRÈS-CHRÉTIEN

Sylvain DESTEPHEN, Le Prince chrétien en pèlerinage .....	269
Neil MCLYNN, Imperial Piety in Action: the Theodosians in Church .....	315
Valérie FAUVINET-RANSON, Comment le Prince se proclame-t-il chrétien dans l'Italie ostrogothique ? .....	341
Alban GAUTIER, Whitby, monastère dynastique. Rois et abbesses dans la Northumbrie du VII <sup>e</sup> siècle .....	357

## LE PRINCE DE GUERRE

Charles NICOLAS, Le Prince chrétien en guerre au IV <sup>e</sup> siècle : combattre plus que prier ? .....	381
Sylvain JANNIARD, Les empereurs chrétiens et l'usage de l'armée pour réprimer les déviances religieuses aux IV <sup>e</sup> et V <sup>e</sup> siècles .....	399
Maxime EMION, L'empereur chrétien et ses gardes du corps .....	415

## LE PRINCE BIENFAISANT

Rita LIZZI TESTA, Costantino, le sinagoge e i templi .....	437
Umberto ROBERTO, Gli «ultimi pagani» e la crisi dell'impero d'Occidente: impegno politico e influenza culturale alla corte di Valentiniano III e Antemio .....	463
Federico MONTINARO, La titulature impériale byzantine aux VI <sup>e</sup> -VII <sup>e</sup> siècles : l'empereur « évergète » .....	489
Konrad VOESSING, L'évergétisme des rois vandales : réalité ou chimère ? .....	499
Brigitte BOISSAVIT-CAMUS, Des rois bâtisseurs d'église : l'investissement royal en Gaule du V <sup>e</sup> au VII <sup>e</sup> siècle .....	517
Marie-Laure DERAT, Trônes et sanctuaires : victoires militaires, donations royales et christianisme dans le royaume d'Aksoum (IV <sup>e</sup> -VII <sup>e</sup> siècle) .....	545
Michel SOT et Bruno DUMÉZIL, Conclusion .....	545
Abstracts .....	579
Index des noms de personnes, de peuples et de lieux .....	591